

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 28 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de novembre, à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la salle Raymond Castaing sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire, suite à la convocation en date du 24 novembre 2020

Etaient présents : M. Alain CLECH, M. LATAPY Christopher, Mme LAGAHUZERE-GRAY Sylvie, M. Eric BRUGERE, Mme Sophie BAEZ, M. GAURY Frédéric, M. JOLLES Guillaume, M. MARTIN Ludovic, M. OPILLARD Romain, Mme Laurence CLEMENT-SALON, Mme Julie BOUTOULLE

Absente : 0

Monsieur Éric Brugère a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 09 Octobre 2020,
- 3- Délibération modificative du budget, sur erreur d'imputation d'amortissement en 2018.
- 4- Point sur la situation de Francis et de son contrat.
- 5- Information de l'état de présence de termites sur la commune.
- 6- Devis curage des fossés et décision à prendre.
- 7- Point sur les devis d'assurances et couvertures.
- 8- R.G.P.D. Règlement général de protection des données. (Information réglementation)
- 9- P.C.S. Plan communal de sauvegarde. Mise à jour des données et référents.
- 10- Demande d'orange d'un inventaire de poteaux tel en mauvais état.
- 11- Compte rendu de la réunion de la commission jeunesse et comité des fêtes pour Noël.
- 12- Compte rendu des autres réunions,
- 13- Informations et débats ouverts :
 - Nettoyage atelier.
 - Livret d'accueil, site et lupertien.
 - Rencontre et présentation des nouveaux venus.
 - Portrait, personnalité à mettre à l'honneur.

- Projet d'achat du terrain de l'église imaginer comment l'utiliser et la mise en valeur.
- Point assistance aux personnes fragiles avec Sylvie.
- Débats libres tous sujets.

EXCEPTIONNELLEMENT LE MAIRE DEMANDE AU CONSEIL D'INSCRIRE UNE QUESTION QUI N'EST PAS A L'ORDRE DU JOUR.

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président du SICTOM du Sud Gironde pour la compétence Collecte des déchets ménagers et au président de la CdC pour les autres compétences ;

S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers
- Assainissement non collectif
- Création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Habitat

Une copie du présent arrêté sera notifié au président de la CdC du Sud Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend à l'unanimité l'arrêté n° 11 s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences ci-dessus .

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09-10-2020

M. Le Maire présente le PV du conseil municipal du 09-10-2020 qui a été transmis par courriel sécurisé et par mail.

Après en avoir délibéré, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3-DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET DM N°2 SUR ERREUR D'IMPUTATION D'AMORTISSEMENT EN 2018

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	13918-040 : + 1500,00	021 : +1500
FONCTIONNEMENT	023 : +1500,00	777-042 : +1500,00

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer sur une décision modificative du budget sur la ligne budgétaire Chapitre 040 pour 1500,00€.

Il s'agit de régulariser une opération « Participation EP du Sablet délibération du 15-02-2018 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

4-POINT SUR LA SITUATION DE FRANCIS ET DE SON CONTRAT.

Le maire expose au conseil la situation précaire de notre agent Francis DUBA qui sera en fin de contrat aidé en avril 2021.

A savoir que le coût pour la commune est actuellement de 6000€ pour une dépense globale de 11200€

Que l'aide reçu est de 5200€ par an, et qu'il n'y a plus d'aide possible par ce dispositif.

Pour pérenniser son emploi une aide en stagiairisation de 1 an serait envisageable suivie d'un CDI.

Ce dispositif représente 2000€ à l'ouverture du contrat et 4000€ en fin d'année et plus rien après.

Parallèlement une visite médicale avec le médecin du Centre de Gestion de la Fonction Publique est calée pour reconnaître son handicap et permettre une adaptation du matériel de travail qui est indispensable. Ceci a été déjà mis en place par la commune : tondeuse autoportée, sécateur sur batterie et, prochainement prévu un tracteur plus moderne et une débroussailleuse.

Si ces investissements sont reconnus indispensables par la commission médicale, ils pourraient être subventionnés.

Après toutes ces explications, et malgré le doute de pouvoir obtenir une aide ou une subvention,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver Francis DUBA dans son emploi et de faire les efforts budgétaires pour cela.

5-INFORMATION DE L'ETAT DE PRESENCE DE TERMITES SUR LA COMMUNE.

Le Maire informe le conseil municipal d'une déclaration de présence de termites à ldt COULOUMES.

Mr BRUGERE suggère qu'il serait souhaitable d'informer préventivement les administrés de ce quartier et de prendre l'avis de l'urbanisme.

S'il n'y a pas d'opposition par le service compétent, l'information pourra être diffusée.

6-DEVIS CURAGE DES FOSSES ET DECISION A PRENDRE.

M. Le Maire présente les devis des entreprises consultées par Ludovic Martin qui prend la suite des explications.

Entreprise CHATAIGNE pour la presque totalité des fossés de la commune soit 700m à reprendre et curer, pour un montant de 3060€ TTC

Entreprise AGTP de Bieujac pour les mêmes prestations un montant de 2856.60€.

Le conseil après les commentaires de Mr Martin LUDOVIC et au vu du moins disant : Décide de confier les travaux à l'entreprise AGTP et ce le plus rapidement possible.

7-POINT SUR LES DEVIS D'ASSURANCES ET COUVERTURES.

M. Le Maire rend compte des entretiens avec les assureurs MMA et Groupama qui ne se différencient que très peu.

Nous décidons par conséquent de ne pas changer de compagnie.

8 -R.G.P.D. REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES. (INFORMATION REGLEMENTATION)

Mr LATAPY Christopher donne toutes les explications complexes de ce règlement.

Ce règlement est en cours d'élaboration active.

Nous devons remplacer le nom Florence BARON comme correspondante à la mairie par Roselyne LEXTERIAQUE notre nouvelle secrétaire.

Le conseil approuve la nomination de Mme Roselyne LEXTERIAQUE.

9-P.C.S. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. MISE A JOUR DES DONNEES ET REFERENTS.

Mr LATAPY Christopher donne toutes les explications complexes de ce plan de sauvegarde.

Il présente les moyens et les modalités de mise en place de ce PCS.

Dans ce but un recensement de la population est nécessaire selon le dispositif du RGPD.

Une évaluation des risques quartiers par quartiers sera effectuée.

Monsieur Gaury Frédérique demande à quitter la réunion. (11h30)

10-DEMANDE D'ORANGE D'UN INVENTAIRE DE POTEAUX TEL EN MAUVAIS ETAT.

Un inventaire de ces installations sera effectué.

11-COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION JEUNESSE ET COMITE DES FETES POUR NOËL.

Julie BOUTOULLE informe le conseil que la commission jeunesse et le comité des fêtes se sont réunis pour proposer une manifestation à l'occasion de Noël.

Il a été décidé de planter un sapin avec racine, offert par la mairie, à l'entrée de la salle des fêtes et de demander aux enfants et parents de venir le décorer.

La date du 5 Décembre pour la plantation et le 19 Décembre pour son illumination ont été retenues.

A cette occasion sur proposition du conseil un bon d'achat chez jouet club de 10€ sera offert aux enfants de moins de 11 ans.

En raison des conditions sanitaires, si nous ne pouvions nous réunir pour le repas habituel des aînés, une autre solution serait envisagée.

12-COMPTE RENDU DES AUTRES REUNIONS,

Laurence CLEMENT-SALON informe le conseil du contenu de la réunion avec le SISS. (Transport)

Christopher LATAPY informe le conseil du contenu de la réunion des écoles de CASTETS, et du nouveau montant de la participation pour les 15 enfants inscrits ; soit 1350€ par enfant pour un total de 20250 €, et une augmentation globale de 2550€ à porter au budget.

En supplément, sera demandée une participation de 319.95€ (21.33€ par enfant) pour couvrir les frais liés COVID.

13- INFOS DIVERS

Julie BOUTOULLE demande de contacter le SICTOM pour avoir un container supplémentaire au tris sélectif.

Fin de la Réunion 12h30.